

NOUVELLES REGLES D'ENTREE AU COLLEGE POUR LES VISITEURS

Le Tampon, le 9 décembre 2022

Réf. : NDS EMD 2022 - 14

Madame et Monsieur,

En application de la loi et du plan Vigipirate, nous vous informons des nouvelles règles d'entrée au collège du 12^{ème} km pour les visiteurs, qui seront **applicables à compter du lundi 23 janvier 2023**.

Sont appelés « visiteurs » toutes les personnes qui ne sont ni membres des personnels du collège ni élèves.

Les nouvelles règles sont les suivantes :

1. Tous les visiteurs devront présenter une pièce d'identité et renseigner le registre prévu à cet effet auprès de l'agent d'accueil pour pouvoir entrer au collège. Leur sera remis un badge « visiteur » qu'ils devront obligatoirement porter autour du cou à l'intérieur de l'établissement.
2. L'entrée dans l'enceinte de l'établissement se fait sur rendez-vous : le visiteur, après s'être conformé au point 1, attend dans le SAS que la personne avec qui il a rendez-vous vienne le chercher. Il sera raccompagné à la sortie du collège à l'issue du rendez-vous.
3. En cas de besoin d'accueil sans rendez-vous :
 - a. Pour prendre en charge son **enfant malade** : le collège aura appelé la famille. Le visiteur, après s'être conformé au point 1, attend dans le SAS que la vie scolaire ou l'infirmière scolaire l'accueille, puis signe la décharge avant d'emmener son enfant.
 - b. Pour traiter les **dossiers de bourses et la demi-pension** : pour ces périodes particulières, la gestion transmettra aux familles les demi-journées d'accueil. Le visiteur, après s'être conformé au point 1, sera dirigé vers les services de gestion, puis quittera l'établissement par l'accueil.
 - c. Pour toute **autre demande** sans rendez-vous, hors enseignants, le visiteur, après s'être conformé au point 1, présentera le motif de sa demande et sera reçu et accompagné par le personnel qu'il souhaite rencontrer si celui-ci est disponible.
 - d. Pour toute demande de rendez-vous avec un enseignant, les familles passeront par le carnet de liaison ou la messagerie Pronote.
4. Pour les sorties d'élèves en fin de demi-journée de cours : les familles attendent leurs enfants à **l'extérieur de l'établissement**.
 - a. Pour les **élèves autorisés** : ils seront les premiers à sortir du collège, sur présentation de leurs carnets au grand portail pour contrôle par l'adulte de la vie scolaire.
 - b. Pour les **élèves non autorisés** : les élèves non autorisés attendent vers l'accueil que les élèves autorisés soient sortis, puis les visiteurs passent par le petit portillon pour accéder à l'accueil, présentent une pièce d'identité et signent le cahier de décharge de la vie scolaire pour récupérer leurs enfants.

Nous comptons sur vous tous pour appliquer et respecter ces règles d'entrée dans le collège du 12^{ème} que nous nous devons de mettre en place afin de conforter la sécurité de vos enfants et des personnels dans l'enceinte de l'établissement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

L'équipe de direction